COLL.8°
468
1944-1à8

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000494710

1944
Coll. 8°
468
-5-

RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Siège : 1, Place de Valois, Paris (1er arrondissement)

PETIT CONGRÈS

des 19-20 et 21 Décembre 1944

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

RAPPORT

DE

M. LANDRY

Ancien ministre

LA POLITIQUE SOCIALE ET DÉMOGRAPHIQUE

Coll. 8° 468 (1944 (5)

.5.302

M. Landry, rapporteur. — Citoyennes, citoyens, la politique sociale nous invite à considérer la structure de notre société, c'est-à-dire les classes dont elle est composée, en vue de terminer ce qui est à faire pour elles ou à leur égard.

Je me trouve amené ainsi à diviser mon rapport en trois parties, qui seront de longueur très inégale, car sur telles d'entre elles nous n'avons pas grand'chose de nouveau à dire, alors que, pour d'autres, il en va différemment.

La classe dont je veux tout d'abord parler comprend les cultivateurs petits et moyens, puis les travailleurs indépendants, les chefs des entreprises petites et moyennes de l'industrie, du commerce, des professions libérales. A cette classe, le Parti radical-socialiste a toujours accordé une particulière sympathie. Quelle en est la raison ? C'est que là sont réalisées les conceptions qui étaient celles des hommes de la Révolution française, des principes de laquelle nous aimons à nous réclamer.

La Révolution a rendu libres les activités économiques en les affranchissant des entraves que créait le régime des corporations, et aussi les réglementations très minutieuses qu'édictait sans cesse le pouvoir royal. La Révolution a conçu que les activités économiques ainsi rendues libres par elle devaient être, autant que possible, basées sur la propriété, qui donne l'indépendance, et stimulées par la concurrence, qui favorise le développement de la productivité, notamment en provoquant le progrès technique.

Qu'avons-nous donc à faire pour cette classe qui nous est particulièrement chère ? La défendre ? Nous y sommes prêts, si elle est menacée. Mais y a-t-il, contre elle, des menaces qu'il faille considérer comme graves ? Je ne le crois pas.

Si je considère, par exemple, l'agriculture, je ne crois pas que le péril existe de voir installer dans nos communes rurales des kolkhoses, à l'imitation de la Russie soviétique. Vous savez ce que sont ces kolkhoses : dans le territoire d'une commune, toutes les terres sont mises en commun, c'est la collectivité qui les exploite, et les travailleurs qui assurent l'exploitation sont rémunérés, d'après la production obtenue, en raison du nombre de journées qu'ils ont fournies. Les kolkhoses ont pu être établis en Russie, et au bout d'un temps qui, à la vérité, a été assez long, on est arrivé, par cette méthode d'exploitation agricole, à des résultats qu'il faut tenir pour satisfaisants. Mais les conditions géographiques sont très différentes en Russie

de ce qu'elles sont chez nous, et surtout, les traditions, le caractère de la population ne ressemblent guère à ceux de notre peuple. D'ailleurs, je ne vois pas que les partis mêmes qui ont insisté le plus sur la nécessité de « collectiviser » la production en France aient fait aucun effort sérieux, ni même tenté aucun effort pour pousser en avant cette idée de la mise en commun des terres en vue de leur exploitation.

Ce qui nous appartient donc, c'est d'aider la classe que je considère en ce moment à prospérer par tous les moyens. Je n'entrerai pas ici dans l'exposé d'un programme détaillé. S'agissant, par exemple, de l'agriculture, je ne pourrais que répéter ce qui a été dit hier excellemment par notre collègue et ami Astier. Je mets seulement cette idée en avant, que ce qui est peut-être le plus utile pour la prospérité de ces classes moyennes auxquelles nous nous intéressons de façon très spéciale, c'est le recours à la coopération, à l'association sous toutes ses formes. S'il s'agit de l'agriculture, il faut qu'il y ait des coopératives, des associations pour l'achat de tout ce qui est nécessaire aux cultivateurs, pour l'élaboration des produits bruts de l'exploitation, et aussi pour la vente.

Coopératives et associations, mais précisons tout de suite : coopératives et associations républicaines, et non pas vichyssoises (*Applaudissements.*), c'est-à-dire associations qui se forment librement et où l'on entre volontairement, associations qui fonctionnent pour servir également tous ceux qui en font partie, et non pour avantager d'une façon systématique les gros au détriment des petits.

J'arrive maintenant aux problèmes qui concernent la classe salariée.

Ce que je veux en dire tout de suite, c'est que cette classe salariée forme la masse numériquement la plus importante de notre économie. La proportion des salariés, dans ce qu'on appelle la population active, c'est-à-dire dans l'ensemble des travailleurs de toute sorte qui concourent à la production, atteint tout près des deux tiers. Si je compare la situation présente à celle qui existait dans la France ancienne, peut-être devrai-je dire qu'il y a aujourd'hui un peu moins de salariés agricoles qu'il n'y en avait jadis. Cela tient à ce que la vente des biens nationaux, au temps de la Révolution, a eu pour conséquence une extension de la propriété paysanne ; cela tient surtout aux progrès du machinisme, dont l'application à l'agriculture a permis de réaliser des économies importantes de main-d'œuvre. Mais si, au lieu de regarder l'agriculture, je prends les autres secteurs de l'économie, je constate une multiplication très considérable, et quelquefois énorme, du nombre des salariés. Les transports terrestres, par qui étaient-ils assurés jadis ? par des rouliers qui étaient des travailleurs indépendants. Voyez aujourd'hui l'armée immense que forment ces

salariés qu'on appelle les cheminots ! Veut-on regarder la métallurgie ? Elle était représentée jadis principalement par de petites forges, par des ateliers artisanaux, tandis qu'aujourd'hui la métallurgie est représentée principalement par des usines immenses dans lesquelles travaillent jusqu'à des dizaines de milliers d'ouvriers.

La classe salariée est donc la plus nombreuse dans notre économie, et elle est, en même temps, très digne d'intérêt. C'est la classe la moins favorisée, certainement, dans notre société, et ceci pour deux raisons : La première est que le salarié ne connaît pas l'indépendance ; il travaille aux ordres du patron, ou encore aux ordres des employés auxquels le patron a délégué ses pouvoirs. La seconde est que, pour le salarié, il n'y a aucune perspective d'enrichissement s'il reste dans le salariat jusqu'à la fin de sa carrière active, comme c'est le cas le plus fréquent, aucune perspective, même, d'amélioration de sa situation matérielle ; l'ouvrier qui, après quelques années d'apprentissage, arrive à posséder son métier s'assure un gain, un salaire qui, le plus souvent, restera toujours le même, et auquel, vu son exiguité, ne pourra jamais s'ajouter le fruit d'une épargne quelconque.

Que faudra-t-il que nous fassions pour la classe salariée ? A cette question, le Parti radical, qui entend ne pas être un parti de démagogie, qui veut toujours parler, quand il s'adresse à telle ou telle classe sociale, un langage sincère et honnête, le Parti radical, considérant surtout la situation présente de notre économie, sera réservé dans les promesses qu'il sera amené à faire aux salariés.

Peut-il être question, pour les quelques années prochaines tout au moins, de réduire la durée du travail, d'augmenter les loisirs de l'ouvrier ? Assurément pas ! Vous savez ce qu'ont été, dans notre pays, les destructions causées par la présente guerre ; elles dépassent de très loin celles qu'avait faites la guerre de 1914. A ces destructions s'ajoutent les immenses déprédations, les pillages systématiques que les Allemands ont pratiqués, par toutes les méthodes que leur suggéraient la science économique et la science financière, pillages qui ont eu pour conséquence, pendant les années de misère que nous venons de vivre, non seulement de priver la nation française d'une grande partie de son revenu, mais de lui arracher, ce qui est plus grave, une partie importante du capital qu'elle pouvait posséder. Il faut aujourd'hui reconstruire les ports, les chemins de fer, les usines, les maisons d'habitation, les biens d'usage. Tout cela demande un effort redoublé, si l'on veut qu'au bout de je ne sais combien de temps — les résultats seront bien loin d'être instantanés — nous nous acheminions à nouveau vers quelque chose qui ressemblerait à la prospérité dont nous jouissions avant la guerre.

Parlons maintenant du salaire. Le salaire, c'est sur quoi

le salarié a les yeux fixés : c'est par le montant de la paye qui lui est donnée qu'il apprécie la situation qui lui est faite. Or, une circonstance que je vais vous indiquer est peut-être de nature à faire naître chez le salarié, quant à son salaire, des espoirs qu'il n'aurait pas conçus naguère.

J'étais ministre du Travail en 1931. A ce moment, la doctrine fermement établie était que l'Etat, la collectivité, ne devait pas intervenir dans les questions de salaires. Dans la législation sociale déjà touffue que nous avions à cette époque, il y avait, en tout et pour tout, une disposition concernant les salaires : celle qui tendait à protéger contre une exploitation abusive les travailleurs à domicile de l'industrie du vêtement. D'autre part, lorsque des conflits naissaient à propos de salaires entre employeurs et employés, l'administration n'intervenait que pour exercer un rôle de conciliation, ou encore pour arbitrer le conflit, si les deux parties en présence demandaient l'arbitrage gouvernemental. Voyez, cependant, le changement qui, en très peu d'années, s'est produit et qui, pour cette matière si importante du salaire, constitue, on peut le dire, une révolution. Nous avons vu, en ces dernières années, les salaires fixés par l'autorité publique pour des catégories très nombreuses de salariés. Et comment ? par des lois ? non pas ! par des décrets ? pas davantage ! par des arrêtés ? même pas ! par de simples circulaires. Si donc c'est l'autorité publique qui fixe les salaires, les salariés seront portés à croire qu'ils n'ont qu'à se tourner vers elle pour lui demander d'agir en leur faveur.

Mais l'Etat, en matière de salaire, ne peut pas faire tout ce qu'il veut ou tout ce qu'il faudrait. Les salaires, en définitive, pourront être établis plus haut ou plus bas selon ce que sera la productivité de l'économie. Et, à ce propos, je veux introduire cette observation que la productivité de l'économie dépend, notamment, du rendement de la main-d'œuvre ; c'est ce qu'il faut voir et dire, pour guérir ou pour préserver les salariés d'une erreur qui a eu cours, à savoir que l'ouvrier améliore le sort de la classe à laquelle il appartient lorsqu'il abaisse le rendement de son travail. En ce moment, la productivité de l'économie est réduite par un ensemble de conditions que je n'ai pas besoin de vous exposer, que vous apercevez tous assurément, et qui crée une situation défavorable quant à l'élévation de salaires que l'on pourrait souhaiter.

Ajoutons à cela qu'en aucun cas il ne sera possible de donner au salarié le total de la valeur des biens que son travail a contribué à produire. Il faut, en effet, tenir compte au propriétaire de l'entreprise des risques de perte que l'exploitation comporte pour lui. Si des capitaux sont mis en œuvre qu'il a dû emprunter, il faut servir un intérêt à ces capitaux. Il faut pratiquer des amortissements ; et quand l'entreprise assure elle-même son financement, il faut opérer des prélèvements

sur les produits obtenus, en vue d'augmenter le capital et de permettre ainsi à l'entreprise de se développer et de s'agrandir. Enfin, il faut tenir compte des prélèvements que l'Etat opère pour les besoins des finances publiques, et vous savez quelle importance ont prise ces prélèvements fiscaux dans la période où nous sommes.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire du côté des salaires ? Si ! Les années récentes ont été pour les salariés, d'une manière particulière, des années de misère. Elles ont été marquées par une compression très dure des salaires, compression exigée par les Allemands, lesquels, en cette matière, ont été servis par les autorités usurpatrices de Vichy avec un empressement tout spécial. Un rajustement s'impose. Déjà des mesures ont été prises en ce sens, mais le rajustement n'a pas encore été opéré d'une manière complète. Et puis il faut parler des salaires anormalement bas qui sont servis aujourd'hui encore à certaines catégories de travailleurs, et qu'il est nécessaire de relever au niveau de ce qu'on appelle le minimum vital.

Il y a, après cela, à considérer la situation des travailleurs qui sont privés de leur revenu professionnel par la maladie, l'invalidité, la vieillesse, le chômage. Pour couvrir les risques divers que je viens d'énumérer, la France s'est donné toute une ample législation : elle n'a pas attendu que l'Angleterre ait un plan Beveridge. Mais, dans le système édifié en faveur de la sécurité sociale, il y a encore des lacunes et des imperfections ; il faut combler ces lacunes et remédier à ces imperfections.

Une grande question reste enfin à poser, concernant les salariés : le salariat, dans lequel vit un nombre particulièrement élevé de travailleurs, de producteurs, est-il un état définitif ? subsistera-t-il toujours ?

Le Parti radical, dans certains de ses congrès, dans telles des manifestations auxquelles il s'est livré, a employé l'expression suivante : suppression du salariat. Il faut, ici, s'expliquer avec clarté. La suppression du salariat, comment l'entendra-t-on ?

Si l'on veut supprimer, au sens propre du mot, le salariat, il n'y aura plus de salariés, et, nécessairement aussi, il n'y aura plus d'employeurs. Et alors, qu'est-ce qui subsistera ? Une seule classe, celle des travailleurs indépendants. Mais vouloir que la production tout entière soit uniquement assurée par des travailleurs indépendants, c'est vouloir ramener l'économie à l'état de choses existant il y a quelques milliers d'années, c'est-à-dire au stade tout à fait primitif de l'évolution qu'elle a parcourue dans l'histoire de l'humanité. Si l'on devait en venir là, le territoire de la France ne pourrait plus nourrir, il s'en faudrait de beaucoup, les 40 millions d'habitants qui y vivent, et qui, avant les sinistres événements de ces dernières années, y vivaient, dans l'ensemble, plutôt bien que mal.

La suppression du salariat, chercherons-nous alors à la réaliser en nous inspirant de l'exemple de la Russie soviétique ? Qu'a-t-il été fait dans ce pays à l'égard du salariat ? Le salariat n'y a pas été proprement supprimé ; il y a été, au contraire, généralisé. Dans la Russie soviétique, il n'y a presque plus de travailleurs indépendants ; il y a des salariés en nombre immense, qui sont tous des salariés de l'Etat, de la collectivité, ou encore d'entités économiques émanant de cette collectivité. Dans la Russie soviétique, la classe qui a été supprimée totalement est celle des employeurs de main-d'œuvre. Les institutions sociales de la Russie soviétique ont subi, depuis la Révolution de 1917, des changements importants ; mais un principe y a toujours été maintenu et appliqué avec une rigueur inflexible, à savoir qu'un particulier, une entreprise privée, ne peuvent pas employer des travailleurs à un travail productif moyennant salaire. Ce n'est donc pas dans l'exemple de la Russie soviétique qu'on trouvera le moyen de supprimer le salariat.

En définitive, si l'on veut parler d'une manière tout à fait exacte, il y a lieu de renoncer à l'expression « suppression du salariat » ; il convient plutôt de parler d'une transformation profonde que l'on peut concevoir pour le salariat, et que l'on doit souhaiter et vouloir.

Ce qu'il y a d'essentiellement critiquable dans l'institution du salariat, ce contre quoi s'élèvent des voix chaque jour plus nombreuses, c'est que la main-d'œuvre puisse être considérée comme une marchandise comparable dans l'usine au charbon que celle-ci achète et consomme, ou encore aux matières premières qu'elle achète et emploie pour ses fabrications. Ce que l'on critique, c'est que le travailleur salarié soit considéré dans l'entreprise qui l'occupe comme le rouage d'une machine, et comme rien d'autre.

Ce qu'il faut, dès lors, c'est que l'on humanise le salariat, c'est que l'on intègre le salarié dans l'entreprise en tant que personne, qu'on l'y associe. Cette association du salariat se réalisera de deux manières : d'une part, par la participation de l'employé aux bénéfices de l'entreprise, participation qui ne résulterait pas d'un acte libéral et paternel de l'employeur, mais qui découlerait d'un droit reconnu et inscrit dans notre législation ; d'autre part, par la participation de l'employé à la gestion de l'entreprise.

Voilà ce qu'il y a lieu de faire. Pour un résultat si important, il faut, me semble-t-il, que le Parti radical n'hésite pas à s'engager à fond, car de la grande réforme dont je vous entretiens en ce moment ne peuvent manquer de découler les conséquences les plus heureuses. La situation matérielle du salarié en serait améliorée, et sa situation morale, qui est une chose peut-être plus importante, davantage encore : la dignité de l'ouvrier en serait rehaussée. En même temps, l'ouvrier ayant

désormais un intérêt personnel à la bonne marche de l'entreprise, celle-ci ne pourra que mieux fonctionner, pour le plus grand profit de la collectivité et de la nation tout entière.

***

Citoyennes, citoyens, il me reste à vous parler d'une autre classe sociale, celle des grands capitalistes.

On a fait, depuis longtemps, le procès du grand capitalisme. Pour ne pas remonter trop haut, rappelons ce qu'on disait en 1924, à l'époque des élections du Cartel, du « mur d'argent » ; rappelons ce qu'on disait en 1936, à l'époque du Front populaire, des « 200 familles ».

On a souligné bien souvent la puissance excessive que les grands capitalistes ont détenue par eux-mêmes, et aussi par tous ceux qui se mettaient à leur service dans le monde politique, dans les administrations, dans la presse. On a signalé, on a dénoncé l'audience trop favorable qu'ils trouvaient auprès des pouvoirs publics, l'influence qu'ils exerçaient sur l'opinion, la possibilité qu'ils avaient de fausser les consultations électorales. Mais, pour réduire cette force excessive du grand capital, rien n'avait été entrepris jusqu'à ces derniers temps, rien de sérieux n'avait été tenté. Sans doute, des articles s'inscrivaient dans les programmes des partis d'extrême-gauche. On parlait de réformes de structure, mais je ne vois pas que jamais aucun effort soutenu ait été déployé pour obtenir quelqu'une de ces réformes de structure qu'on préconisait, ni même qu'on se soit jamais donné la peine d'étudier d'une façon pratique de quelle façon pouvait être conçue telle ou telle des réformes de structure envisagées.

Aujourd'hui, nous constatons un changement profond. Les réformes de structure sont à la mode : de tous côtés, on les admet, on les demande ; des voix, même, s'élèvent en leur faveur (chose vraiment surprenante, et à laquelle on ne se serait pas attendu il y a quelques années) dans les partis considérés comme tout à fait conservateurs en matière sociale.

Comment a pu se produire un changement pareil ? Nous n'avons pas à en chercher très loin la raison. Nous la trouvons dans les enseignements que les événements récents nous ont fournis.

Pendant la guerre de 1914, les Français de toutes classes, d'une manière unanime, ont fait leur devoir envers la patrie. Il a été dépensé par toutes les classes des prodiges d'endurance, de courage, d'héroïsme. Chez toutes, la constance, l'esprit de sacrifice ont été admirables.

Il en a été autrement dans la guerre présente. Le peuple est resté sain, il est demeuré fidèle à la patrie. Mais, pendant les sinistres années de l'occupation, il y a eu dans la classe possédante des défaillances, d'autant plus nombreuses que l'on

porte se regards vers les degrés les plus élevés de l'échelle sociale. On a accepté la défaite. Certains sont allés jusqu'à se mettre au service de l'ennemi, jusqu'à aider celui-ci dans ses efforts pour parvenir à la victoire définitive. Or, si la victoire définitive avait pu être obtenue par l'ennemi, ignore-t-on que le premier article du programme de Hitler, article affiché par lui, proclamé par lui dans son fameux livre *Mein Kampf*, c'était la destruction de la France, « Vernichtung Frankreichs » ? Hitler, définitivement victorieux, aurait opéré la destruction de notre patrie de toutes les manières, territorialement, militairement, politiquement, économiquement, culturellement. C'est une chose à laquelle on ne peut penser sérieusement sans être secoué d'horreur. (*Applaudissements.*)

Mais voyons aussi ce qui s'est passé avant le désastre de mai-juin 1940. Il y a eu dans ce pays des hommes qui, pour défendre leurs privilèges menacés par l'évolution politique, pour accroître les privilèges dont ils jouissaient, ont imaginé tout d'abord de recourir au coup d'Etat et à la guerre civile. C'est ainsi que nous avons eu l'émeute du 6 février 1934, les rassemblements d'armes constitués par la « Cagoule ».

L'émeute et la guerre civile n'ont pas abouti. Alors, on s'est adressé à l'ennemi. On a cherché l'issue d'un autre côté, et il s'est formé un vaste complot — les preuves s'en accumulent chaque jour plus nombreuses — pour préparer et organiser la défaite. Les exécutants ont été des chefs militaires. Qui ont été les inspirateurs ? Le peuple répond volontiers : « les gens des trusts ». J'éviterai de généraliser : on connaît des magnats qui, dans la terrible crise nationale que nous avons traversée, ont eu une attitude et une action irréprochables ; je me borne à dire : « des gens des trusts ».

Il existe une féodalité économique. Les considérations politiques qu'on faisait valoir contre elle apparaissent aujourd'hui comme étant d'une gravité extrême. S'ajoutant aux arguments d'ordre économique ou proprement social qu'on peut également invoquer, elles imposent cette conclusion qu'il faut démanteler ou occuper les forteresses de la féodalité contemporaine, comme ont fait jadis Richelieu au nom du pouvoir royal, et la Révolution au nom de la nation, pour celles de la vieille féodalité.

Où sont-elles, de nos jours, les forteresses en question ?

On parle ici des industries-clés. Je ne sais pas exactement comment cette expression, qui a cours en ce moment, doit être définie. Les industries-clés sont-elles celles qui pourvoient aux besoins fondamentaux de l'humanité ? A ce compte, l'agriculture serait une industrie-clé : songera-t-on à nationaliser l'agriculture ? Les industries-clés sont-elles celles qui fournissent d'autres industries de matières, de produits nécessaires à

leur fonctionnement ? Là encore, l'agriculture apparaîtrait comme une industrie-clé.

Les forteresses capitalistes, ce sont principalement les monoples artificiels qui se sont constitués en France comme dans tous les pays économiquement évolués.

Je parle des monopoles artificiels. Il y a des monopoles naturels, celui par exemple que posséderait le propriétaire d'une source d'eau minérale ayant des qualités spéciales. Mais ceci n'a pas d'importance dans une économie comme la nôtre. Les monopoles légaux, ceux que la loi a institués, sont exploités par l'Etat ou par des collectivités publiques secondaires, et s'ils sont concédés, l'autorité concédante conserve un droit de contrôle sur l'exploitation. Il ne s'agit pas non plus de ceux-là. C'est sur les monopoles artificiels qu'il faut insister, ceux qui ont été constitués par des ententes de producteurs, des ententes industrielles : ce sont les trusts, les cartels.

Quelle est l'extension de ces monopoles artificiels en France ? quelle est l'importance du secteur de l'économie dont ils se sont rendus maîtres ? On ne le sait pas exactement, et il faut remarquer et souligner qu'en France on ne s'est jamais inquiété de faire sur ce sujet, cependant bien important, aucune enquête sérieuse ; il semble qu'il y ait là une zone interdite à toute investigation. On a lieu, cependant, de croire que le réseau établi sur notre économie par les ententes, par les trusts, est très serré. Dans un pays économiquement beaucoup moins développé que la France, la Pologne, il a été constaté, à la suite d'enquêtes ordonnées, naguère, par le gouvernement, qu'il existait pas beaucoup moins de 300 trusts ou cartels, soit nationaux, soit internationaux.

Le monopole, dont le nom a toujours sonné très désagréablement aux oreilles françaises, quelle politique fera-t-il, dans le domaine où il s'est installé ? Le monopoleur est maître de ses prix. Ceux-ci ne lui sont point imposés par la concurrence. Il les fixe donc au niveau qui lui permet de réaliser le maximum de profit, et les prix ainsi établis seront plus élevés que ceux résultant de la concurrence.

Sur l'écart existant entre les prix du monopole et ceux de la concurrence, à nouveau, nous sommes obligés de constater qu'on n'a pas toutes les lumières voulues, il se faut de beaucoup Des recherches faites en Allemagne ont montré que les prix « cartellisés » étaient notablement plus élevés que les prix appelés libres. Les lumières les plus précieuses nous sont venues de la Suède. Elles méritent de retenir particulièrement notre attention. En Suède, la coopération de consommation a pris un très grand développement, qui n'est nullement comparable à celui qu'on a pu observer chez nous. Dans ce pays, il y a de grandes coopératives et des fédérations de coopératives qui disposent de capitaux très importants, leur permettant, s'il leur plaît, de monter des fabrications et de devenir,

en même temps que coopératives de consommation, coopératives de production. De la sorte, les coopératives suédoises, par la seule menace de monter des fabrications susceptibles de concurrencer celles de certains trusts, ont pu imposer à ceux-ci des abaissements considérables de leurs prix. Le prix des lampes électriques, à la suite d'une menace pareille, a été réduit de 37 p. 100 ; pour la margarine, pour les chaussures de caoutchouc, les coopératives suédoises ont obtenu des réductions de prix de 59 p. 100 !

Voilà donc ce que font les monopoles artificiels : une politique de cherté et en même temps qu'une politique de rareté ; ce sont là deux faces d'une même réalité. Ils pratiquent la restriction de la production, ils produisent beaucoup moins qu'ils ne pourraient le faire si la concurrence jouait. Et ici, je suis amené à dire que la féodalité capitaliste de notre temps est plus malfaisante que ne l'était la féodalité du moyen-âge. Les barons du moyen-âge prélevaient une partie de la production obtenue par l'effort des travailleurs de leur dépendance ; mais les barons d'aujourd'hui, les barons des trusts effectuent leurs prélèvements sur une production qu'ils ont restreinte.

Toutes les classes de la société souffrent de la politique des trusts. Mais il est une classe qui en souffre deux fois : celle des salariés. Ils en souffrent comme consommateurs, et ils en souffrent également comme travailleurs : car restreindre la production, comme le font systématiquement les monoples artificiels, c'est réduire l'emploi. Nous trouvons ici la cause probablement principale de ce phénomène désastreux que nous avons sous nos yeux, de ce fléau qu'est le chômage. On s'étonne souvent de l'extension que le chômage a prise. On s'étonne de le voir sévir en permanence dans les pays les plus riches, même au cours des périodes qu'on appelle des périodes de prospérité. Les économistes ont peiné sur ce problème. Réfléchissez-y bien, et vous en viendrez à considérer comme moi-même que la politique de malthusianisme économique menée par les trusts, par les grands capitalistes détenteurs de monopoles industriels, est pour beaucoup dans le mal du chômage.

La conclusion à laquelle j'arrive, vous l'apercevez immédiatement : c'est qu'il faut détruire les monopoles artificiels. Ici, il faut aller hardiment vers la nationalisation. A tout le moins faut-il que la collectivité, que l'Etat prenne toutes mesures utiles pour établir un contrôle sérieux et sévère, lui permettant d'empêcher toute pratique de malthusianisme économique. (*Applaudissements.*)

J'en ai terminé avec la question des monopoles : j'ajouterai quelques mots au sujet des sociétés anonymes.

Ces sociétés anonymes, voilà encore une réalité économique dont on est mal informé. On sait qu'il y a approximativement quelque 30.000 ou 35.000 sociétés anonymes en France.

Mais, comme pour les monopoles artificiels, quelle est l'importance du secteur qu'elles couvrent ? Quelle part de la production assurent-elles ? De données chiffrées à ce sujet, on n'en a pas.

Ce que l'on peut voir, c'est que la société anonyme est un organisme d'une essence assez étrange. La propriété, où est-elle dans la société anonyme ? Quand on parle de propriété, on demande tout de suite le nom du propriétaire ; on imagine que, là où il y a une propriété, il y a un propriétaire. Ce propriétaire, c'est un individu, c'est une personne physique ; ce peut être une famille, si les biens constituant un patrimoine, après la mort de celui qui le possédait, restent provisoirement dans l'indivision. Mais une propriété anonyme, qu'est-ce au juste ?

On a vu, dans des écrits de propagande favorables au régime capitaliste, vanter cette forme de la propriété que l'on trouve dans la société anonyme. La société anonyme permet, a-t-on dit, la diffusion de la propriété. Si les actions d'une grande affaire sont distribuées entre des milliers de porteurs, on dit que c'est autant de propriétaires qu'on a créés : ce sont peut-être de très modestes gens qui auront consacré les petites économies réalisées par eux, à acheter quelques actions, et qui, de ce fait, sont devenus des propriétaires. Mais cette propriété, ne penserez-vous pas qu'elle a un caractère dérisoire?

Si l'on veut dire que la propriété appartient à la collectivité des porteurs d'actions, qu'est-ce encore que cette propriété, considérée de la sorte ? Car il faut en venir à voir qui gère l'affaire, qui profite de cette affaire mise sous la forme de société anonyme. Eh bien ! pour avoir une idée de ce que sont le plus souvent ceux qui gèrent, ceux qui profitent, il suffit de prendre tel annuaire où l'on trouve la composition des conseils d'administration des principales sociétés anonymes. On y voit des noms qui reviennent bien souvent et l'on est bien obligé de constater ainsi l'existence d'une ploutocratie, d'une oligarchie financière.

Là encore, il y a des mesures à prendre. Je ne demanderai pas le moins du monde la suppression de la société anonyme. C'est un organisme qui est nécessaire, au stade où nous sommes de l'évolution économique. Mais, vu les caractères très particuliers de cet organisme, je voudrais que l'Etat pût, non pas se substituer aux conseils d'administration de toutes les sociétés anonymes, mais s'y introduire, du moins lorsque l'intérêt de la collectivité le recommandera, pour y exercer son contrôle. (*Applaudissements.*)

***

Citoyennes, citoyens, je suis arrivé au terme de mon exposé. Et maintenant, il me faut conclure.

Je dirai tout d'abord, en guise de conclusion, que, dans

une société comme la nôtre, il n'y a pas un problème social, il y a plusieurs problèmes sociaux, qui comportent des solutions diverses.

Je voudrais cependant qu'une idée tout à fait générale se dégageât de mon rapport, et pour fixer cette idée, je me tourne vers la grande et magnifique devise de notre République française : Liberté, Egalité, Fraternité.

La liberté, c'est la première chose que la République s'est appliquée à donner aux Français. Cette liberté, nous en avons été privés en ces dernières années de la façon la plus cruelle. Mais l'épreuve est finie, nous croyons pouvoir le dire, et nous continuerons désormais à jouir de la liberté, le plus précieux des biens auxquels nous pouvons être attachés.

L'effort à faire aujourd'hui, c'est, dans le sens de l'égalité qu'il doit se déployer ; l'égalité non plus seulement formelle, non plus seulement théorique, mais réelle, l'égalité dans les faits. Cette égalité, il ne s'agit pas de la rendre absolue. Dans une grande affaire, nul ne songera à vouloir faire une situation pareille au directeur, à l'ingénieur, au contremaître, à l'ouvrier qualifié, au manœuvre sans spécialité. Rappelons ici l'article 1er de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 : il admet l'inégalité des conditions pour autant qu'elle est fondée sur l' « utilité commune ». Mais, cette réserve faite, qui a évidemment une importance capitale, tout ce que l'on fera pour aller vers l'égalité constituera un progrès.

Voilà ce que l'on comprend aujourd'hui, ce que l'on sent un peu partout, en France et dans le monde entier. Le Parti radical, qui a toujours travaillé pour le progrès social, qui a tout fait pour celui-ci, ne manquera pas de s'associer à un mouvement devenu général. Il sait que toute atténuation des inégalités sociales est, en soi, pour créer plus de bonheur, et qu'elle réalise, en même temps, des conditions meilleures pour l'épanouissement de la fraternité. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Landry, pour donner lecture des conclusions sur la politique sociale.

M. Landry, rapporteur. — Voici les conclusions que j'ai rédigées comme suite à mon rapport sur la politique sociale :

« Le Parti radical continuera à accorder toute sa sympathie et tout son appui à la paysannerie, à l'artisanat et, d'une manière générale, aux travailleurs indépendants, aux chefs des entreprises petites et moyennes, comme exerçant, conformément aux vues de la Révolution, des activités basées sur la propriété et stimulées par la concurrence. Il s'efforcera de les aider à prospérer, notamment en les orientant vers la coopération, l'association sous ses formes diverses, mais l'association librement constituée et servant également les intérêts de tous ses membres.

« Pour les salariés, le Parti demande le relèvement des salaires anormalement bas. Il demande également le comblement des lacunes et la correction des imperfections qu'on peut constater dans les institutions que la France a créées pour préserver du besoin ceux que la maladie, l'invalidité, la vieillesse, le chômage, mettent dans l'impossibilité de gagner leur vie par le travail.

« Estimant, d'autre part, que la main-d'œuvre, le travail sous toutes ses formes, ne doit pas être considéré seulement comme une marchandise, il veut que les salariés soient intégrés dans les entreprises par la participation aux profits et à la gestion de celles-ci.

« L'attention générale se porte d'une manière particulière, à cette heure, vers le secteur des grandes affaires. Dans le grand capitalisme, pendant la terrible épreuve que la France a traversée, il s'est trouvé des éléments qui, pour conserver à leur classe ses avantages et pour les accroître, ont mis de côté leurs devoirs envers la patrie. Une raison politique singulièrement grave s'ajoute ainsi aux raisons économiques pour que soient démantelées ou occupées les forteresses de la féodalité capitaliste. Les principales de ces forteresses sont de deux sortes.

« Il y a, en premier lieu, les monopoles artificiels créés par les ententes industrielles, et qui forment un réseau toujours plus étendu. Les bénéfices qu'en tirent les participants sont obtenus par la hausse des prix au-dessus du niveau normal et la restriction de la production. Tout le reste de la nation souffre de ces pratiques. La classe ouvrière en souffre particulièrement, la restriction de la production étant génératrice de chômage. Tout ce qui a été mis au régime du monopole doit être étatisé ou nationalisé. A tout le moins, la collectivité doit-elle y exercer un contrôle rigoureux, lui permettant d'empêcher le malthusianisme économique.

« Il est nécessaire de s'occuper aussi des sociétés anonymes où la propriété, complètement dépersonnalisée, perd tout son sens. Dans cette sorte de sociétés, la collectivité doit pouvoir, quand elle le juge utile, s'introduire et établir son contrôle.

« Comme ligne générale, le Parti radical travaillera à réduire, dans toute la mesure du possible, les inégalités sociales. Il tient que tout progrès accompli dans le sens de l'égalité, non pas seulement théorique et formelle, mais réelle, est en soi pour augmenter la masse du bien-être, pour créer du bonheur et qu'en même temps il en résultera des conditions meilleures pour l'épanouissement de la fraternité. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Vous venez d'entendre les conclusions du rapporteur. Je les mets aux voix.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.)

La politique démographique

M. le Président. — La parole est à M. Landry pour une communication.

M. Landry. — Citoyennes, citoyens, je me sens gêné d'avoir à prendre la parole une seconde fois, après avoir occupé déjà cette tribune pendant la matinée. Mais le Bureau du Parti m'a demandé de vous faire une communication sur la politique démographique, et j'ai été obligé de m'exécuter. Je vais, du moins, m'efforcer d'être aussi bref que possible, malgré l'importance et l'ampleur du sujet.

Plaçons-nous tout de suite devant un fait : la France, au point de vue démographique, est en décadence, et la décadence dont il s'agit a commencé depuis longtemps. Il y a, semble-t-il, plus d'un siècle que la fécondité des femmes françaises a cessé d'assurer le remplacement des générations. S'il n'en est pas résulté tout de suite une diminution de la population de notre pays, c'est parce que les conséquences de cette baisse de la fécondité ont été masquées par l'allongement de la durée de la vie humaine, et par une immigration énorme dont nous avons bénéficié, immigration qui, à certains moments, a pris les allures d'une véritable invasion. Depuis 1935, en France, on a enregistré, chaque année, des excédents des décès sur les naissances.

Cependant, dans des pays voisins, notamment l'Allemagne et l'Italie, la population continuait à croître d'une manière très notable. On peut voir quelles ont été les conséquences de ces évolutions divergentes. Nous avons eu deux crises terribles à traverser : la guerre de 1914, puis la guerre présente. On est fondé à dire que ces épreuves auraient été épargnées à notre pays si la population de la France était restée à peu près égale, par exemple, à celle de l'Allemagne, comme il y a 80 ans. D'autre part, l'évolution démographique si diverse de la France, d'une part, de pays voisins, rivaux ou ennemis, de l'autre, a eu également pour conséquence de diminuer la place que notre pays tient, l'influence qu'il exerce dans le monde. Et l'on ne peut même pas mettre en regard l'avantage d'une augmentation du bien-être individuel qui aurait résulté, chez nous, de notre déclin démographique : car nous sommes dans un temps où l'accroissement continu et rapide des frais généraux de la collectivité fait peser sur une population qui ne croît pas des charges de plus en plus lourdes.

La France se doit de croître, comme font toutes les nations saines. Elle le doit à l'Empire qu'elle s'est donné la tâche de gouverner. Elle le doit à l'humanité, comme ayant, selon sa glorieuse tradition, un rôle particulier à jouer dans l'avancement de la civilisation générale.

Il faut donc opérer un redressement. De quoi pourra-t-il

venir ? De l'immigration ? L'immigration n'est jamais, dans la matière dont il s'agit, qu'un pis-aller. D'ailleurs, de quelle immigration pourrons-nous bénéficier quand la guerre aura pris fin ? Nous n'en savons rien. Nous ne devons considérer que les pays qui nous envoyaient des travailleurs, l'Italie, la Pologne, notamment, auront beaucoup à faire pour relever les ruines qui se sont accumulées chez eux.

Du côté de la mortalité, il y a certainement des gains à réaliser. La possibilité de tels gains apparaît quand on constate, par exemple, que la durée moyenne de la vie est inférieure, en France, de sept ans à ce qu'elle est en Hollande ; ils ne sauraient être, néanmoins, que limités.

La grande tâche sera évidemment d'obtenir un relèvement de la natalité. D'après les statistiques les plus récentes, les femmes mariées, en France, mettent au monde, en moyenne, un peu moins de deux enfants. Les femmes de l'ancienne France en mettaient six au monde. Il faudrait qu'aujourd'hui elles en missent trois. Il s'agirait par conséquent d'augmenter la natalité française de 50 %. Cela n'est nullement impossible : l'Allemagne, tout récemment, a obtenu ce résultat en deux ou trois ans seulement.

Que faut-il faire pour relever la natalité ? Il faut tout d'abord instruire tous les Français de la situation démographique de notre pays. Il faut, par une œuvre d'éducation qui s'adressera surtout à la jeunesse, orienter les esprits et les cœurs vers la vie de famille et vers la fécondité. Il faut, de toutes les manières possibles, honorer et récompenser ceux qui ont assuré la perpétuité de la nation, à l'exemple de ce que, dans la Rome antique, à l'époque de la décadence commençante, Auguste avait entrepris de faire quand il institua, en faveur des pères de trois enfants, un statut spécial qui leur accordait des avantages de toute sorte.

Mais il faudra également alléger le handicap dont souffrent les familles, et particulièrement les familles nombreuses. Je demande la permission de m'arrêter sur ceci un instant, car la considération que j'ai à vous présenter relie la présente communication au rapport que j'ai développé ce matin sur la politique sociale.

Voici un ouvrier célibataire : il se marie, et la femme qu'il épouse travaille comme lui. Au début de leur vie de ménage, la siuation matérielle est meilleure qu'elle n'était pour l'un et l'autre des époux avant leur mariage. Un enfant vient à naître, puis un second : à ce moment, la femme est obligée de rester à son foyer, d'abandonner l'activité professionnelle rémunératrice qu'elle exerçait ; c'est du moins ce qu'on constate dans la très grande majorité des cas. Qu'arrive-t-il alors ? Il arrive que, pour cette famille composée maintenant de quatre

personnes, si aucune aide n'est apportée, le niveau de vie devient beaucoup plus bas qu'il n'était pour notre ouvrier célibataire : c'est comme si cet ouvrier, resté célibataire, avait perdu plus de la moitié de son revenu.

A la vérité, une aide est fournie à notre famille : celle des allocations familiales : mais cette aide ne réduit que dans la mesure d'un tiers environ cette chute si profonde. On peut donc parler ici de salaire anormalement bas, on peut se demander si le minimum vital est procuré à la famille que nous considérons. On constate, en tout cas, entre le sort du célibataire et celui du ménage comptant deux enfants, une inégalité grave dont on ne saurait aucunement dire qu'elle est fondée sur l'utilité commune ! Tout au contraire, elle désavantage ceux qui se sont acquis un mérite au regard de la nation.

Voilà des choses qu'il faut voir, que cependant beaucoup ne voient pas, que certains, même, se refusent à voir. Je vous éclairerai, à ce propos, par un fait tout récent qui, sans doute, vous édifiera.

Notre ami Paul Giacobbi, membre du gouvernement provisoire, a pris, alors qu'il était ministre du Ravitaillement, une mesure qui était sollicitée de lui par l'Alliance nationale contre la dépopulation. Il a décidé d'accorder des cartes d'alimentation supplémentaires aux familles nombreuses. Pourquoi cette décision ? Parce que les familles nombreuses sont dans l'impossibilité, en raison de leurs ressources trop exiguës par rapport à leurs besoins, de se procurer au marché noir un complément d'alimentation indispensable ; elles ne peuvent même pas supporter les frais qu'entraîne la réception de colis familiaux. Elles sont donc réduites à leurs seules rations, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas suffisamment alimentées.

La mesure prise par notre ami Giacobbi a donc apporté aux familles nombreuses un grand soulagement. Elle ne coûtait cependant rien, peut-on dire, aux autres rationnaires, parce que, pour honorer les cartes supplémentaires créées au bénéfice de ces familles, le prélèvement opéré sur la masse à répartir dans l'ensemble des consommateurs était de l'ordre de 3 %, ce qui est vraiment insignifiant.

La mesure ayant été prise et mise en appcilation, le ministre a reçu de nombreuses lettres. Parmi celles-ci, il y avait des lettres de remerciements, comme celle d'une brave femme qui, pour mieux exprimer sa gratitude, avait eu l'idée touchante de faire signer sa lettre par ses cinq enfants. Mais il y avait surtout des lettres de protestation. Des gens clamaient leur indignation ; ils dénonçaient les familles nombreuses comme les bénéficiaires du régime, comme recevant un ravitaillement surabondant, dont une partie était fructueusement reversée par elles au marché noir !

De telles manifestations sont vraiment lamentables. Ce qu'il faut dire, c'est que, pour les familles nombreuses, on n'a pas fait encore un effort suffisant et que l'institution si bienfaisante des allocations familiales doit être encore développée. Le but vers lequel on doit tendre ici est ce qu'on a appelé la péréquation familiale, c'est-à-dire la suppression totale du handicap que supportent les familles.

Il me reste encore quelques mots à dire des problèmes démographiques concernant la qualité humaine.

A ce point de vue, il ne faut pas croire que, nous autres Français, nous ayons tellement le droit d'être fiers. Des fléaux sévissent dans notre pays, contre lesquels on n'a pas suffisamment lutté. Je n'en veux citer qu'un, celui de l'alcoolisme.

Je dirai, ce qui étonnera peut-être beaucoup d'entre vous, je dirai, au risque de soulever des protestations, que la France est le pays du monde le plus alcoolique. Certes, on pourra m'objecter que dans des pays voisins les cas d'ivrognerie sont plus fréquents que dans le nôtre, que l'ivrognerie a presque complètement disparu en France. Mais ce serait une lourde erreur que de confondre l'ivrognerie avec l'alcoolisme.

En France, on consomme des alcools de distillation en quantité beaucoup plus grande qu'en Angleterre, en Belgique, en Suisse ou en Allemagne, et, de plus, on y consomme du vin et d'autres boissons fermentées beaucoup plus que partout ailleurs à l'étranger.

Les conséquences de l'alcoolisme ont été depuis longtemps dénoncées. L'alcoolisme augmente la mortalité. Il peuple les hôpitaux, les asiles, les prisons. Il détruit et corrompt la vie domestique, la vie sociale. Il cause des accidents et abaisse notablement le rendement du travail.

Ce qui illustre d'une façon particulièrement frappante les méfaits de l'alcoolisme, ce sont les bienfaits que la France a retirés, dans la période que nous avons traversée, de la réduction massive des consommations alcooliques, conséquence de circonstances sans précédent. On a vu les asiles se vider et, dans tels départements de la Bretagne ou de la Normandie, où l'on consommait beaucoup d'alcool, la mortalité descendre, en 1943, jusqu'à 25 % au-dessous du niveau de 1939, alors qu'une partie de la population était sous-alimentée, que les soins médicaux n'étaient pas donnés dans des conditions normales et que les bombardements aériens causaient des morts, hélas, trop nombreuses : si l'on a constaté un tel abaissement de la mortalité, cela n'a pu résulter que de la diminution des consommations alcooliques. Ces bienfaits dont je viens de parler, il faudra qu'après la guerre, nous les conservions, en recourant aux mesures nécessaires, si sévères qu'elles puissent être.

Citoyennes, citoyens, les problèmes que je viens d'évoquer

très rapidement devant vous n'ont pas été sans préoccuper déjà les pouvoirs publics. Depuis trente ans, dans le domaine démographique, on a édifié une législation importante. Le plus grand fait — survenu à la veille de la guerre, — a été la promulgation du Code de la famille, donné à la France par un de nos chefs, Edouard Daladier. (*Applaudissements.*)

Il ne faudra pas qu'on s'en tienne à ce qui a été accompli. Le Code de la famille a été mis en application, et les conséquences heureuses en sont bientôt apparues. En 1943, on a constaté en France plus de naissances qu'il n'y en avait eu en 1939 et, cependant, innombrables étaient, en 1943, les jeunes hommes absents de leurs foyers, empêchés de faire souche ; ajoutons que la condition matérielle de la population française était lamentable, et que sa situation morale ne comportait que tourments et angoisses. S'il y a eu, en 1943, plus de naissances qu'en 1939, chose surprenante à première vue, cela ne peut s'expliquer que comme résultant de l'application du Code de la famille. J'en conclus qu'on doit aller plus loin dans le même sens, c'est-à-dire doner au Code de la famille, le plus rapidement possible, un ample complément.

La France, sortie du tombeau où on l'avait fait descendre, veut maintenant retrouver sa grandeur passée. Or, la grandeur d'une nation et son destin entier dépendent avant tout du nombre et de la qualité des membres qui la composent. Le Parti radical s'honorera en réclamant toutes les mesures qui doivent découler de ce principe fondamental. (*Vifs applaudissements.*)

Et voici ma conclusion :

Le Parti radical, en introduisant, le premier, cette rubrique dans le programme d'un de ses congrès, prend une initiative dont il pourra s'honorer. Les problèmes démographiques, en effet, sont, entre tous, des problèmes vitaux : tout le destin des nations est conditionné par le nombre et la qualité des membres qui les composent.

Depuis peut-être plus d'un siècle, en France, le remplacement des générations ne se fait qu'incomplètement ; depuis 1935, on enregistre chaque année des excédents de décès. Ce qui résulte de notre décadence démographique dans le domaine militaire, ou quant à la place occupée par notre pays dans le monde, n'est que trop apparent. Une nation saine croît. La nôtre se doit particulièrement de croître, comme ayant assumé la charge d'un empire, et en raison de la mission qu'elle a à remplir pour l'avancement de la civilisation.

De l'immigration, on aura à s'occuper surtout pour la sélectionner. Dans le sens de l'abaissement de la mortalité, des résultats peuvent être obtenus, mais limités. La grande affaire est de relever la natalité. A cet effet, il faut faire connaître

à tous une situation dont trop de Français sont mal informés ; il faut entreprendre une œuvre d'éducation, particulièrement à l'adresse de la jeunesse ; il faut honorer et récompenser ceux qui ont, pour leur part, assuré la perpétuité de la nation ; il faut, enfin, atténuer toujours davantage, tendre à supprimer le handicap inique, la dégradation du niveau de vie dont souffrent ceux qui ont assumé des charges de famille.

Du côté de la qualité, on se préoccupera principalement de l'alcoolisme, cause de détérioration physique, intellectuelle, morale, qui produit dans toutes sortes de domaines les conséquences les plus déplorables. Pendant ces dernières années, si malheureuses à tant d'égards, notre pays a retiré de grands bienfaits de la réduction énorme des consommations alcooliques imposée par des circonstances sans précédent : pour continuer à jouir de ces bienfaits, il faudra prendre avec courage des mesures énergiques, sans s'arrêter aux obstacles qu'opposeront les intérêts et les habitudes.

La France, ressuscitée, veut aller de nouveau vers la grandeur, une grandeur digne de son glorieux passé. Il est, à cette fin, nécessaire d'ajouter un ample complément à ce Code de la famille qu'un chef radical, Daladier, a donné à la France à la veille de la guerre. Le Code de la famille avait été préparé par un haut comité de la population siégeant à la présidence du Conseil. Un tel organisme, rétabli, sera le meilleur instrument pour dresser le plan de l'œuvre qui reste à accomplir et pour en diriger l'exécution. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Citoyens, vous avez entendu la communication de M. Landry. L'intérêt national qu'elle présente ne vous échappe pas. Je vous demande d'en approuver les conclusions.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. le Président. — Je prie mon ami Isoré de bien vouloir me remplacer au fauteuil de la présidence, car je dois maintenant vous infliger un discours.

(M. Isoré, membre de l'Assemblée consultative provisoire, remplace M. Théodore Steeg au fauteuil de la présidence.)

I. P. — 16, rue du Croissant, Paris. — E. DELION, imprimeur.